BRUXELLES, LE 20.04.1978

REF. NR. 046519 MAS

NOTE BIO COM(78) 148 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, AU DIRECTEUR GENERAL DG I ET M. OPITZ
DG VIII

REUNION DE LA COMMISSION DU 19 AVRIL 1978

PRESENTATION PAR LE VICE PRESIDENT NATALI DE LA 'FRESQUE' SUR L'ELARGISSEMENT (CHEVALLARD)

JE TIENS A VOUS DIRE TOUT DE SUITE QUE JE SUIS SATISFAIT DES CONCLUSIONS FORMALISEES HIER PAR LA COMMISSION. IL S'AGIT EN EFFET DE CONCLUSIONS QUI PRESENTENT UNE LIGNE D'ACTION AMBI-TIEUSE ET VOLONTARISTE POUR PERMETTRE A LA COMMUNAUTE DE SORTIR DU DILEMME ENTRE LE 'OUI' POLITIQUE ET LE 'MAIS' ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL A L'ELARGISSEMENT. CELA ME PERMET DE PRECISER AVEC BEAUCOUP DE VIGUEUR LA PORTEE DE CETTE FRESQUE . R.D LA COMMISSION CONSIDERE COMME ACQUISE LA PERSPECTIVE DE L'ELARGISSEMENT, QUI REPRESENTE UN SUCCES POLITIQUE POUR LA COMMUNAUTE ET POUR LES PRINCIPES QUI L'INSPIRENT. LA FRESQUE PORTE UNIQUEMENT SUR LES CONDITIONS DE REUSSITE DU PROCESSUS D'ELARGISSEMENT. POUR LA COMMISSION, LE TERME SUR LEQUEL CETTE REUSSITE SE JOUERA EST FONDAMENTAL .. LA CAPACITE DE SURMONTER LES QUESTIONS ECONOMIQUES ET INSTITUTIONNELLES SOULEVEES PAR L'ELARGISSEMENT, QUESTIONS QUI SANS REPONSE VALABLE RISQUERAIENT DE DILUER LA COMMUNAUTE. D'UNE FACON CONCRETE, LA COMMUNAUTE, EN NEGOCIANT L'ENTREE DES TROIS NOUVEAUX ETATS ET EN ORGANISANT LA PERIODE DE TRANSITION DEVRA PREVENIR LES DIFFICULTES QUE L'ELARGISSEMENT POURRAIT PROVOQUER SOIT POUR LES ETATS CANDIDATS . SOIT POUR LA COMMUNAUTE ACTUELLE. LA COMMUNAUTE NE PEUT PLUS REMETTRE DES DECISIONS DEJA URGENTES VISANT A ACHEVER LE MARCHE COMMUN ET A APPROFONDIR DES POLITIQUES COMMUNES ESSENTIELLES. LA COMMISSION A DEJA FAIT PLUSIEURS PROPOSITIONS DESTINEES A PERMETTRE UN PROGRES REEL DANS LA VOIE DE L'U.E.M.

APRES CETTE INTRODUCTION, SUR LA PORTEE DE NOS REFLEXIONS, J'ABORDERAI CONCRETEMENT NOS ORIENTATIONS SUR LES DIFFERENTS THEMES DE LA FRESQUE ..

CETTE POLITIQUE EST UNE CONDITION ESSENTIELLE DU

PROBLEMES ECONOMIQUES

PROGRES D'UNE COMMUNAUTE A DOUZE.

LES PAYS CANDIDATS, MALGRE LEUR DIFFERENCES ECONOMIQUES, PRESENTENT DES TRAITS COMMUNS .. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INFERIEUR A CELUI DE LA COMMUNAUTE, SECTEURS ET REGIONS IMPORTANTS EN DIFFICULTE, HETEROGENEITE DE LEURS STRUCTURES ECONOMIQUES PAR RAPPORT A CELLES DE LA COMMUNAUTE. DANS CES CONDITIONS, LA COHESION DU MARCHE COMMUN ET LA REALISATION D'UNE U.E.M. POURRAIENT ETRE AFFECTEES PAR LA DISPARITE NOUVELLE QUE CREERA L'ELARGISSEMENT.

I.S. FIN. CFB/LP
AGR. HOL
ENE. MG
R.D
ADM.
S.A.

bal Telegram

Global Telegram

IL EST IMPORTANT PAR CONSEQUENT POUR LA COMMUNAUTE DE METTRE EN OUVRE LES MOYENS NECESSAIRES POUR ASSURER UNE CROISSANCE AUSSI FORTE QUE POSSIBLE. A CELA DEVRONT S'AJOUTER DES ACTIONS SECTORIELLES SPECIFIQUES DESTINEES A FACILITER 'INTEGRATION DANS LA COMMUNAUTE DES TROIS PAYS CANDIDATS. DES LA PHASE DE NEGOCIATIONS, LA COMMUNAUTE DEVRA AIDER LES ETATS CANDIDATS A DEVELOPPER LES ACTIVITES AUXQUELLES L'ELARGISSEMENT POURRAIT DONNER UN NOUVEL ESSOR. ELLE POURRAIT EN OUTRE LEUR DEMANDER DE RESPECTER DES CETTE PHASE. CERTAINES DISCIPLINES COMMUNES BIEN DELIMITEES. L'ESPAGNE, LAGRECE ET LE PORTUGAL DEVRAIENT BENEFICIER DES AIDES FINANCIERES CORRESPONDANTES.

C'EST LE POINT-CLE POUR LA PREPARATION DE L'ELARGISSEMENT. JE VOUDRAIS PAR CONSEQUENT ETRE CLAIR. CES ACTIONS D'AIDE DEVRONT ETRE SPECIFIQUES, DEFINIES AVEC LES PAYS CANDIDATS EN FONCTION D'OBJECTIFS SECTORIELS INTEGRES, LE CAS ECHEANT, DANS DES PROGRAMMES PLURIANNUELS. LA B.E.I. POURRAIT INTERVENIR DANS LE FINANCEMENT DES ACTIONS COMMUNES. IL SERAIT A CE STADE PREMATURE D'EVALUER LE MONTANT DES INTERVENTIONS. CE MONTANT POURRA EN EFFET ETRE PRECISE LORSQUE LES PROGRAMMES CORRESPONDANT AUX OBJECTIFS SPECIFIQUES AURONT ETE DEFINIS.

LE PORTUGAL REPRESENTE UN CAS PARTICULIER, VU QUE SON REVENU EST TRES INFERIEUR A CELUI DE TOUT AUTRE PAYS DE LA COMMUNAUTE A DOUZE. LA COMMUNAUTE DEVRA POURSUIVRE. NOTAMMENT AU SEIN DU FMI. SON ACTION DE SOUTIEN A LA BALANCE DES PAIEMENTS ET FACILITER, NOTAMMENT PAR L'OCTROI DE PRETS DE LA BEI, LE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS.

APRES L'ADHESION, IL CONVIENDRA DE MAINTENIR L'AIDE EXCEPTION-NELLE A LA CROISSANCE PORTUGAISE. LA COMMUNAUTE DEVRA PAR AILLEURS POURSUIVRE LE FINANCEMENT A TRAVERS LE BUDGET COMMU-NAUTAIRE DE PROGRAMMES SPECIFIQUES MIS AU POINT AVANT L'ADHESION. IL EST BIEN ENTENDU DIFFICILE ET PEU SIGNIFICATIF POUR L'AVENIR DE VOULOIR SIMULER LA CHARGE SUR LE BUDGET DU A L'ENTREE DES TROIS PAYS CANDIDATS. CETTE RESERVE FAITE. LA PARTICIPATION PLEINE AUX DEPENSES ET AUX RESSOURCES DU BUDGET ENTRAINERAIT UN SOLDE NET CORRESPONDANT .. POUR LA GRECE A 2,30 0/0 DE SON PIB, POUR LE PORTUGAL A 2,5 0/0 ET POUR L'ESPAGNE A 0,40 0/0. CELA POUR UN VOLUME GLOBAL D'ENVIRON UN MILLIARD D'UNITES DE COMPTE EUROPEENNES DE TRANSFERTS NETS Pendant LA DE RESSOURCES. SI, EN OUTRE, LES TROIS ETATS CANDIDATS BENEFICIENT PENDE PERIODE DE TANSITION D'UN REGIME PRIVILEGIE DE VERSEMENT DE RESSOURCES PROPRES, LEUR AVANTAGE RELATIF SERA NETTEMENT PLUS IMPORTANT ENCORE. EN L'ETAT ACTUEL DE LEURS STRUCTURES ECONO-MIQUES, IL N'EST PAS CERTAIN QUE LES TROIS NOUVEAUX MEMBRES AIENT LA CAPACITE D'ABSORBER DES TRANSFERTS PLUS IMPORTANTS DANS DES DELAIS PLUS COURTS.

LE TRANSFERT DE RESSOURCES EXIGERA UN DEVELOPPEMENT ET UNE ADAPTATION DES INSTRUMENTS BUDGETAIRES EXISTANTS. UN TEL EFFORT DEVRA ETRE ENTAME RAPIDEMENT, CAR IL EST NECESSAIRE DE RENFORCER LES INITIATIVES ACTUELLES VERS UNE ACCENTUATION DES TRANSFERTS AU PROFIT DES REGIONS FAIBLES DE LA COMMUNAUTES QUI SERONT AFFECTEES PAR LES CONSEQUENCES DE L'ELARGISSEMENT. C'EST DANS LE CONTEXTE DE CETTE APPROCHE FINANCIERE QUE DES ACTIONS SPECIFIQUES POUR SURMONTER LES DIFFICULTES DES DIFFERENTS SECTEURS DEVRONT ETRE DEVELOPPEES. JE COMMENCE PAR L'AGRICULTURE.

JE VOUS DONNE QUELQUES SIMPLES DONNEES POUR ILLUSTRER LA DIMEN-

SION DES PROBLEMES. L'ADHESION LES TROIS PAYS CANDIDATS IMPLIQUE UN ACCROISSEMENT IMPORTANT DES ACTIFS (PLUS 55 0/0), DE LA SUPERFICIE AGRICOLE (PLUS 49 0/0) ET DE LA PRODUCTION AGRICOLE (PLUS 24 0/0). LES DESEQUILIBRES EXISTANT AU SEIN DE LA COMMU-NAUTE ACTUELLE SE TROUVERONT DONC AMPLIFIES PAR L'ADHESION DE CES TROIS PAYS. LE DANGER D'UNE AUGMENTATION DU TAUX D'AUTO-APPROVISIONNEMENT DANS CERTAINS SECTEURS DEJA EXCEDENTAIRES PRESQUE (VIN, HUILE D'OLIVE, FRUITS ET LEGUMES) EST REEL. EN CE QUI CONCERNE D'AUTRES PRODUCTIONS EXCEDENTAIRES DANS LA COMMUNAUTE ACTUELLE, MAIS DEFICITAIRE DANS LES PAYS CANDIDATS (PRODUITS LAITIERS, VIANDE) L'APPLICATION DES REGLES DE LA P.A.C., TOUT ENPERMETTANT UN CERTAIN REEQUILIBRAGE DU BILAN COMMUNAUTAIRE . AURA DES EFFETS NEGATIFS SUR LA BALANCE COMMERCIALE DES PAYS CANDIDATS. IL QU'IL EN RESULTE DANS CES PAYS DES IMPORTE D'EVITER INCITATIONS A AUGMENTER DES PRODUCTIONS NON RENTABLES. LA SOLU-TION APPORTEE A CES PROBLEMES DEVRA VISER LE MAINTIEN DE L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE ET LES OBJECTIFS DE LA PAC. IL CONVIENDRA EN PARTICULIER D'ETUDIER AVEC LES PAYS CANDIDATS LES ACTIONS COMMUNES A METTRE EN OEUVRE. IL CONVIENDRA EGALEMENT DE POUR-SUIVRE LE PROCESSUS DEJE ENTAME DANS LA COMMUNAUTE A NEUF VISANT LA RECONVERSION VERS DES PRODUITS POUR LESQUELS LA COMMU-NAUTE EST DEFICITAIRE. LES PROBLEMES STRUCTURELS DE L'AGRICUL-TURE DE LA COMMUNAUTE ELARGIE NECESSITERONT LA MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DE VASTE ENVERGURE DANS LES PAYS CANDIDATS, ACTIONS QUI DEVRAIENT DEPASSER LE CADRE DE LA SEULE PAC. IL EST EVIDENT QUE LE MAINTIEN D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN DE MARCHE ACTIVE SERA INDISPENSABLE DANS LA COMMUNAUTE PENDANT LE TEMPS NECESSAIRE AU SUCCES DES EFFORTS DE RESTRUCTURATION.

JE PASSE AU SECTEUR INDUSTRIEL. L'ELARGISSEMENT AJOUTERA DES CAPACITES DE PRODUCTION DANS CERTAINS SECTEURS SENSIBLES DE LA COMMUNAUTE. IL AUGMENTERA LA DISPARITE DU POINT DE VUE DES CONDITIONS DE PRODUCTION EXISTANT DANS D'AUTRES. IL FAUDRA ABORDER DANS CE CONTEXTE LE PROBLEME DE L'ASSOCIATION DES TROIS PAYS CANDIDATS AU GRAND EFFORT D'ADAPTATION DE L'APPAREIL INDUSTRIEL DE LA COMMUNAUTE AUX NOUVELLES CONDITIONS DU MARCHE MONDIAL. A CET EFFET, LES TRAVAUX TECHNIQUES AU SUJET DES SECTEURS INTERESSES DEVRONT ETRE ENTAMES SANS DELAI. LA COMMUNAUTE DEVRA, DE SON COTE, APPORTER LES ADAPTATIONS NECESSAIRES AUX DISPOSITIFS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE. IL EN RESULTE LA NECESSITE DE DISCIPLINES COMMUNES CONCERTEES AVEC LES PAYS CANDIDATS. E BON FONCTIONNEMENT DE CES DISCIPLINES PERMETTRAIT DE NE PAS APPLIQUER AUX PAYS CANDIDATS LES MESURES DE PROTECTION QUE LA COMMUNAUTE EST AMENEE A ADOPTER VIS A VIS DE PAYS TIERS AU MOINS POUR LES EXPORTATIONS IMPORTANTES POUR L'EQUILIBRE DE LEUR BALANCE COMMERCIALE.

IL FAUT EGALEMENT SOULIGNER QUE COMPTE TENU DE L'IMPORTANTE DEPENDANCE DES PAYS CANDIDATS D'IMPORTATIONS ENERGETIQUES, IL FAUDRA DONNER UNE NOUVELLE IMPULSION AUX ACTIONS COMMUNAUTAIRES VISANT A REDUIRE UNE TELLE DEPENDANCE.

UNE POLITIQUE COURAGEUSE EST NECESSAIRE POUR FAIRE FACE AUX PROBLEMES DE L'EMPLOI. CETTE POLITIQUE DOIT POUVOIR MOBILISER TOUS LES MOYENS FINANCIERS DE LA COMMUNAUTE ELARGIE DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE SOCIALE D'ENSEMBLE. IL FAUT CONSIDERER QUE LES DOUZE PAYS COMPTENT ACTUELLEMENT PLUS DE 7,5 MILLIONS DE TRAVAILLEURS SANS EMPLOI. CE PHENOMENE S'AGGRAVERA A CAUSE DE LA RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE AINSI QUE DISBABLE NOUVELLE QUE CAUSE DE LA RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE AINSI QUE DISBABLE NOUVELLE QUE CAUSE DE LA RESTRUCTURATION D'UN NOMBRE CONSIDERABLE NO L'ENTREE SUR LE MARCHE DU TRAVAIL D'UN NOMBRE CONSIDERABLE LA DISBABLE NOUVELLE QUE CONSIDERABLE CONSIDERABLE NO L'ENTRE SUR LE MARCHE DU TRAVAIL D'UN NOMBRE CONSIDERABLE NO L'ENTRE SUR L

DUER

LA LIBRE CIRCULATION DES TRAVAILLEURS DEVRA ETRE ASSUREE DANS LA COMMUNAUTE ELARGIE. POUR EVITER DES REPERCUSSIONS GRAVES DANS UNE SITUATION AUSSI TENDUE DU MARCHE DE L'EMPLOI, IL FAUDRA GARANTIR PROGRESSIVEMENT AUX RESSORTISSANTS DES NOUVEAUX ETATS MEMBRES LA LIBRE CIRCULATION PAR LE DOUBLE JEU DU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET DE MESURES DE TRANSITION ADEQUATES.

J'EN VIENS AUX ASPECTS REGIONAUX. L'INTENSIFICATION DES COURANTS D'ECHANGES DUE A L'ELARGISSEMENT, RISQUE DE BENEFICIER DAVANTAGE AUX REGIONS DEVELOPPES DONT LE TISSU ECONOMIQUE EST SUFFISAMMENT DYNAMIQUE. AINSI, DANS LA COMMUNAUTE A DOUZE, DOIVENT ETRE MISES EN PLACE DES POLITIQUES DESTINEES A REDUIRE LES ECARTS REGIONAUX. CES POLITIQUES DEVRONT DISPOSER DE MOYENS FINANCIERS ADEQUATS.

LA PLACE DE LA COMMUNAUTE ELARGIE DANS LE MONDE

L'ELARGISSEMENT RENFORCERA LE ROLE MONDIAL DE LA COMMUNAUTE .. DANS LA MEDITERRANEE , MAIS AUSSI EN AGRIQUE ET EN AMERIQUE LATINE. LE DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE EXTERIEURE DE LA COMMUNAUTE ELARGIE EXIGE LE RENFORCEMENT DE LA COHESION DES ETATS MEMBRES ET EN PARTICULIER UNE PLUS GRANDE COOPERATION POUR TOUS LES PROBLEMES DE POLITIQUE ETRANGERE. IL FAUDRA DEVELOPPER LES METHODES LES PLUS ADEQUATES POUR ASSOCIER LES ETATS CANDIDATS DES LA CONCLUSION DE LA NEGOCIATION. MAIS C'EST EVIDEMMENT DANS LA REGION MEDITERRANEENNE L'ELARGISSEMENT AURA LES EFFETS LES PLUS MARQUES. L'ELARGISSE-MENT ENTRAINERA UNE EROSION DE LA PART DU MARCHE COMMUNAUTAIRE DES PAYS MEDITERRANEENS LIES PAR UNE SERIE D'ACCORDS DE COOPERATION OU D'ASSOCIATION A LA COMMUNAUTE. LA COMMUNAUTE DEVRA DONC CHERCHER AVEC CES PAYS UN NOUVEL EQUILIBRE DESTINE A ASSURER LEUR DEVELOPPEMENT AVEC LE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE ET DES ECHANGES COMMERCIAUX ORDONNES. AVEC LA TURQUIE EN PARTICULIER, LA COMMUNAUTE DOIT RECHERCHER LES SOLUTIONS ADEQUATES POUR RENFORCER LES LIENS RECIPROQUES ET APPROFONDIR LA COOPERATION.

LA PERIODE DE TRANSITION

LA MECANIQUE DE L'INTEGRATION REELLE DES PAYS CANDIDATS EST FONDAMENTALE DANS LE CADRE DE CETTE POLITIQUE ACTIVE DE PREPARA TION DE L'ADHESION. IL EST CLAIR QUE LES PAYS CANDIDATS NE POURRONT DES LEUR ADHESION ASSUMER L'ENSEMBLE DES OBLIGATIONS DECOULANT DE LA COMMUNAUTE. UNE PERIODE DE TRANSITION SERA NECESSAIRE, ETANT BIEN ENTENDU QUE L'ADHESION DE NOUVEAUX ETATS MEMBRES ENTRAINERA IMMEDIATEMENT LEUR PARTICIPATION A PART ENTIERE A L'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS.

DIX ANS POURRAIENT ALORS CONSTITUER LE MAXIMUM ET CINQ ANS LE MINIMUM POUR REALISER LA TRANSITION. LA PERIODE DE TRANSITION POURRAIT ETRE SUBDIVISEE EN DEUX ETAPES DONT CHACUNE CORRESPONDRAIT A DES PROGRES BIEN DEFINIS. LES PROGRES A ACCOMPLIR PENDANT CHACUNE DES DEUX ETAPES FERAIENT L'OBJET DE PROGRAMMES DE TRANSITION SPECIFIQUES PAR SECTEUR OU GROUPES DE SECTEURS.

LA PREMIERE ETAPE PERMETTRAIT DE REALISER DANS CHAQUE SECTEUR DES OBJECTIFS PRECIS SELON UN CALENDRIER ETABLI A L'AVANCE, DE 2101 DE2 BBORTEMES I. VIDHESTOM LES LBORS BVAS CVIDIDATE INSTITUTE DE AOUS DONNE OREFORES SIMBLES DONNES BORS IFFRESES TO DIMEN-

FACON A ASSURER POUR LA FIN DE CETTE PHASE. L'INTEGRATION
COMPLETE DES PAYS CANDIDATS. LE TRAITE D'ADHESION DEVRAIT AUSSI
ASSURER LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE PENDANT LA PERIODE
TRANSITOIRE. EN D'AUTRES TERMES, AU CAS OU L'UN OU L'AUTRE DES
NOUVEAUX ETATS MEMBRES NE POURRAIT PAS ETRE EN MESURE DE
PARTICIPER IMMEDIATEMENT ET ENTIEREMENT A LA MISE EN OEUVRE
D'UNE NOUVELLE POLITIQUE, IL DEVRAIT ETRE POSSIBLE DE PREVOIR
DES CLAUSES DE DEROGATION ET DES MESURES SPECIALES
PERMETTANT A L'ETAT MEMBRE EN CAUSE DE REALISER LE RATTRAPAGE.

L'EXPERIENCE DU PASSAGE DE SIX A NEUF ETATS MEMBRES A DEJA REVELE DES DIFFICULTES DANSLA CAPACITE D'AGIR DES INSTITUTIONS.

LA PRESENCE DES DOUZE ETATS MEMBRES SOUMETTRA LES INSTITUTIONS ET LES PROCEDURES DE DECISION A DES TENSIONS CONSIDERABLES ET A DES RISQUES DE BLOCAGE. DES ADAPTATIONS ETENDUES SERONT DONC INDISPENSABLES POUR ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE ELARGIE. UNE ADAPTATION DES TRAITES EST NECESSAIRE, ET JE ME LIMITERAI A INDIQUER LES GRANDES LIGNES DIRECTRICES DE CETTE ADAPTATION: RECOURS PLUS FREQUENT AU VOTE A LA MAJORITE, ELARGISSEMENT DES COMPETENCES EXECUTIVES DE LA COMMISSION ET UTILISATION PLUS JUDICIEUSE DES INSTRUMENTS JURIDIQUES ETABLIS PAR LES TRAITES.

JE ME SUIS EFFORCE DE VOUS DONNER, ET VEUILLEZ M'EXCUSER DE LA LONGUEUR DE CES DECLARATIONS INTRODUCTIVES, L'ESSENTIEL DES CONCLUSIONS DE NOS REFLEXIONS. NOUS AVONS ADOPTE, ANIMES PAR UNE DOUBLE CONVICTION, CES CONCLUSIONS QUI OBLIGERONT LES DIFFERENTS PROTAGONISTES A UNE ACTION PLUS RAPIDE DANS LE PROCESSUS D'ELARGISSEMENT. NOTRE REPONSE POSITIVE EST IMPORTANTE POUR LES PAYS CANDIDATS, CAR ELLE LES AIDE A RENFORCER LEUR DEMOCRATIE. ET IL EST IMPORTANT QUE LEUR INTEGRATION SE REALISE DANS UNE COMMUNAUTE DYNAMIQUE, COMME ILS LE DESIRENT, ET NON PAS DANS UNE COMMUNAUTE BLOQUEE.

LA COMMISSION EST PRETE A FAIRE LES PAS NECESSAIRES POUR COMPLE TER LE PROCESSUS D'ADHESION DES PAYS CANDIDATS. LE STADE AUQUEL SE TROUVE ACTUELLEMENT LA GRECE EST TEL QUE LE CONSEIL A PREVU POUR LA FIN DE L'ANNEE L'ACHEVEMENT DE LA PHASE SUBSTANTIELLE DES NEGOCIATIONS. L'ADHESION DE LA GRECE DEVRAIT SE REALISER D'ICI 1981.

LA COMMISSION TRANSMETTRA DANS LES PROCHAINES SEMAINES SON AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHESION DU PORTUGAL. ELLE A COMMENCELES TRAVAUX POUR L'ELABORATION DE L'AVIS POUR LA DEMANDE ESPAGNOLE. CES TRAVAUX SERONT CONDUITS DE TELLE FACON QU'AU MOMENT DE L'ADHE SION DE LA GRECE, DES PROGRES SUBSTANTIELS POURRONT ETRE REALISES DANS LES NEGOCIATIONS D'ADHESION AVEC LE PORTUGAL ET L'ESAPGNE. AMITIES

ENZO PERLOT.

REGIONAL ET DE MESURES DE TRANSITION ADEQUATES.

